

**VILLETTE-LES-ARBOIS**

39600

-----  
Tél : 03 84 37 47 38

[communedevillettelesarbois@orange.fr](mailto:communedevillettelesarbois@orange.fr)

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

La séance est ouverte à 18h35

Présents : Bernard Oncle, Marie-Odile Foyet, Pierre Amiet, Dominique Gasner, Yves Reynaud, Marie-Thérèse Mourey, Monique Bridault, Marie-Noëlle Sauldubois

Excusés : Patrice Pichot, donne pouvoir à Yves Reynaud

Luc Louis donne pouvoir à Dominique Gasner

Secrétaire de séance : Pierre Amiet

Ordre du jour :

- Indemnité de fonction d'adjoint.
- Nominations aux commissions municipales et comités consultatifs
- Travaux 2015 : délibérations
- Carte communale : poursuite de la procédure
- Décision budgétaire modificative (amortissements)
- Règlement du lotissement « Les Grands Prés » : modification de l'article 6

1. Indemnité de fonction d'adjoint.

A la suite de la démission de René PARISOT et de l'élection de Pierre AMIET comme 2<sup>e</sup> adjoint, le conseil municipal, par 9 voix pour, Pierre AMIET ne participant ni à la délibération ni au vote, décide de lui allouer l'indemnité mensuelle suivante à compter du 3 avril 2015 : indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints des communes de moins de 500 habitants, soit 6,6 % de l'indice 1 015, selon l'article L 2123.24 du code général des collectivités. Cette indemnité sera réévaluée en fonction de la valeur du point d'indice.

2. Nominations aux commissions municipales et comités consultatifs

2.1. Commissions municipales

**Sécurité-circulation**

Vice président : Pierre AMIET

Membres : Marie-Odile FOYET, Yves REYNAUD, Dominique GASNER, Marie-Thérèse MOUREY

**Finances-impôts-budget**

Vice président : Luc LOUIS

Membres : Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD

**Appel d'offres**

Vice président : Pierre AMIET

Membres : Marie-Odile FOYET, Patrice PICHOT, Luc LOUIS

2.2. Comités consultatifs

**Travaux-bâtiments communaux**

Vice président : Pierre AMIET

Membres : Marie-Odile FOYET, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Patrice PICHOT, Bernard POLLIEN

#### **Urbanisme-carte communale-environnement**

Vice présidente : Marie-Odile FOYET

Membres : Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Bernard POLLIEN, Valérie DEPIERRE

#### **Voirie-fossés**

Vice président : Pierre AMIET

Membres : Marie-Odile FOYET, Patrice PICHOT, Jean-François TERRIBILE

#### **Forêt**

Vice présidente : Marie-Odile FOYET

Membres : Pierre AMIET, Marie-Jeanne PITET, Christian FOYET, Serge BREGAND

#### **Fleurissement-embellissement**

Vice présidente : Marie-Odile FOYET

Membres : Marie-Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Jeanne PITET, Jeannine GIBEY, Marie-Thérèse BLANDIN

#### **Animation de la commune-fêtes et cérémonies**

Vice présidente : Marie-Noëlle SAULDUBOIS

Membres : Emilienne AMIET, les présidents des associations

#### **Lutte contre l'ambrosie**

Pierre AMIET

#### **Correspondant défense**

Pierre AMIET

## 2. Travaux 2015

### 2.1. Tranche ferme

-Amélioration et sécurisation d'accès à des lieux publics

Le programme concerne 3 projets :

- . accès à l'abri-bus : création d'un trottoir
- . accès à l'église et aux cimetières : création d'un passage « handicapés »
- . accès à la mairie : réfection de la cour d'entrée

#### *Création d'un trottoir vers abri-bus*

Le passage piétonnier entre la rue de Grange Fontaine et la rue de la Chaux, conduisant à l'abri-bus, est situé en plein virage de la RD 53. Actuellement sur terrain herbeux et servant d'écoulement aux eaux de pluie, il n'est pas clairement identifié.

Devis: 4 249,00 € HT

#### *Création d'un accès « handicapés » vers église et cimetières*

L'accès à l'église et à l'ancien cimetière se fait en empruntant un escalier de plusieurs marches. Le chemin conduisant au nouveau cimetière est couvert d'une couche épaisse de graviers, impraticable pour les fauteuils roulants.

Devis : 1 550,00 € HT

#### *Réfection de la cour d'entrée de la mairie*

Fortement dégradée par les racines des arbres, la cour de la mairie va faire l'objet de travaux de terrassement. Ils consistent à raccorder les évacuations d'eaux de pluie et d'eaux usées au nouveau réseau d'assainissement. Jusqu'alors unitaire, il va passer en séparatif.

Devis : 16 440,00 € HT

Total des dépenses : 22 239,00 € HT

#### *Recettes*

Réserve parlementaire (sénateur Barbier) : 4 000,00 €

Conseil général (amendes de police) : 1 062,00€

Commune : 17 177,00 €

Total des recettes : 22 239,00 €

- Plateau ralentisseur à l'entrée de la commune côté Saint-Cyr.

Devis : 5 100 € HT

Recettes :

Conseil général : 1 275 €

Commune : 3 825 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Les conseillers donnent pouvoir au maire pour signer tout document relatif à ces opérations.

## 2.2. Tranche conditionnelle

Réparation de l'horloge de l'église, cadran côté toit : devis 613,60 € HT, soit 736,60 € TTC

Restauration du cadran côté toit : 1 107,60 € HT, soit 1 329,12 € TTC

Adjonction d'un parafoudre (obligatoire, norme C 15-100), un coffret modulaire étanche, un disjoncteur de sectionnement du parafoudre : 328,00 € HT soit 393,60 € TTC

L'installation d'un paratonnerre, pour laquelle il faut compter de 4 à 5 000 €, hors fouilles pour prise de terre, n'est pas retenue.

Total : 2 049,20 € HT soit 2 459,32 € TTC

Cette tranche conditionnelle est adoptée à l'unanimité.

## 3. Carte communale

Pour terminer la procédure de carte communale, une mise à jour est nécessaire afin d'intégrer les nouvelles évolutions législatives et réglementaires.

Mme Mathey, déjà en charge du dossier, propose un devis de 4 095,00 € HT soit 4 914,00 € TTC

Il faut également prévoir le zonage d'assainissement (devis en cours de négociation) et l'enquête d'intérêt public.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

. acte la poursuite de la procédure d'élaboration de la carte communale,

. accepte le devis de Mme Mathey,

. sollicite le préfet pour avoir un complément de dotation générale de décentralisation (DGD urbanisme) au titre de la réalisation d'études complémentaires pour intégrer les dispositions issues des lois de Grenelle et ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové promulguée en mars 2014), intervenues après le lancement de l'élaboration de la carte communale.

## 4. Décision budgétaire modificative

A la suite de l'adoption du budget primitif 2015, il faut modifier :

en dépenses de fonctionnement : compte 023 : -3 292 €

(amortissements)                      compte 6811 : +3 292 €

en recettes d'investissement, compte 021 : -3 292 € répartis sur

le compte 2 802 : + 1 414 €

le compte 2804112 : +1 878 €

Ces opérations comptables sont acceptées à l'unanimité.

## 5. Lotissement « Les Grands Prés 1 »

Avec l'accord de la totalité des propriétaires du lotissement, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 6 du règlement « Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives ». Le 1<sup>er</sup> alinéa « L'implantation des constructions devra respecter un recul de 4 m minimum par rapport aux limites séparatives. » est supprimé.

## 6. Maison Chuard

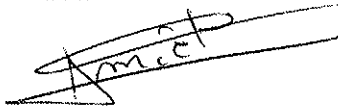
Le bornage a consisté à délimiter le terrain attenant à la maison sur une surface totale de 1 300 m<sup>2</sup> et

à procéder à un échange avec la propriété Amiet pour une limite rectiligne.  
Cet échange commune-propriété Amiet fait apparaître une différence de 21 m<sup>2</sup> au bénéfice de M. Claude Amiet. Il est proposé de lui vendre à 1 € symbolique le m<sup>2</sup> soit 21 €. M. Amiet prend en charge la totalité des frais de notaire.  
Cette proposition est adoptée par 9 voix pour, Pierre Amiet ne participant pas au vote.  
Le conseil donne pouvoir au maire pour signer tout document relatif à cette opération.  
La commune reste propriétaire de 3 320 m<sup>2</sup>


La séance est levée à 19h40.

Le Secrétaire

Pierre AMIET



Le Maire

  
Bernard ONCLE